



Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 29 mars 2021 à 20.00 heures** dans la salle des fêtes au 1^{er} étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Approbation d'un compromis d'échange de terrains boisés à Nommern/Aechelbour (Penning)
2. Approbation d'un compromis d'acquisition de terrains boisés à Cruchten (Mangen)
3. Approbation de la convention relative à l'Office social commun à Larochette pour l'année 2021
4. Approbation de conventions de servitudes conclues avec Creos Luxembourg S.A. dans le cadre de la mise en place de postes de transformation à Schrondeweiler et à Oberglabach
5. Approbation d'un avenant à la convention relative à la constitution du groupe d'action locale LEADER Regioun Mëllerdall portant prolongation de la période jusqu'au 31.12.2022
6. Accord de principe concernant l'adhésion à un futur groupe d'action locale LEADER dans la région Mullerthal pour la période 2023-2029
7. Décision de principe concernant le site à retenir pour la construction d'une extension à l'école fondamentale, resp. à la maison relais
8. Approbation d'un contrat de fermage concernant un terrain sis à Cruchten (Zenners)
9. Décomptes de travaux extraordinaires
10. Approbation d'une convention de servitude conclue dans le cadre de la pose de la conduite d'eau intercommunale « Filano »
11. Approbation de conventions tripartites conclues pour 2021 et concernant :
 - a. la Maison relais à Nommern
 - b. la garderie « Butzenhaff » à Cruchten
12. Adhésion de la commune de Nommern à l'organisation internationale « Mayors for Peace »

Nommern, le 19 mars 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN



Secrétariat communal